

ZONE DE POLICE ENTRE SAMBRE ET MEUSE

Le Collège de Police de la zone de police entre Sambre et Meuse composée des Communes de FOSSES-LA-VILLE, METTET, PROFONDEVILLE et FLOREFFE a l'honneur de convoquer les membres du Conseil de Police à la séance qui aura lieu le **8 mai 2024 à 20h à Mettet**.

Fait à Fosses-la-Ville, le 23 avril 2024

ORDRE DU JOUR

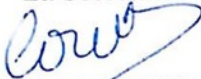
Séance publique

- 1) Compte 2023
- 2) Marché ministère des finances S&L/DA/2021/055 qui remplace le marché FORCMS-GSM-112 pour les abonnements GSM non Astrid – Décision de rattachement
- 3) Convention d'adhésion à la centrale d'achat du Forem – Marché Fortinet
- 4) Présentation de l'audit énergétique du commissariat de Mettet
- 5) Désignation BEP pour les travaux de Floreffe
- 6) Achat des serveurs dans le cadre du partage des ressources informatiques avec la zone de SamSom et Jemeppe par le biais de l'accord cadre ONVA 20200303
- 7) Modification du cadre organique : suppression d'une unité dans le cadre moyen (- 1 INPP) et augmentation d'une unité dans le cadre de base (+ 65 INP)
- 8) Personnel – Recrutement d'un.e technicien.ne de surface – CDI pour un 19h/semaine
- 9) Modification du cadre organique (décision du Conseil de Police du 13/03/224) – Approbation de la décision par la tutelle

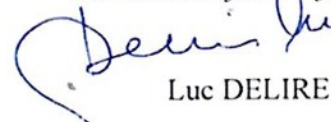


Au nom du Collège de Police,

La Secrétaire


Elise LORENT

Le Président *faisant fonction*,


Luc DELIRE